VOTRE CLIENT EST
TROP SURBOOKÉ
POUR FAIRE VALOIR
SES DROITS
DE PASSAGER ?

NOUS AVONS LA SOLUTION!

LE SERVICE APRIL RECOURS AÉRIEN, OFFERT AVEC LA MULTIRISQUE DE SON ASSURANCE VOYAGE, PREND EN CHARGE SA RÉCLAMATION AUPRÈS DES COMPAGNIES AÉRIENNES.

Fonctionne en cas de :

- > Retard excessif du vol (+ de 3h)
- > Annulation de vol
- > Surbooking





www.aprilvoyage.com



01 73 03 41 01

De 9h à 18h sans interruption du lundi au vendredi



client@aprilvoyage.com

